

DE PLUS GRANDES AMBITIONS POUR LA DIMENSION MONDIALE DE LA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE » DE L'UNION EUROPÉENNE

Recommandations de la société civile, septembre 2020

La stratégie globale « De la ferme à la table » comprend une section sur la dimension externe, intitulée « Promouvoir la transition mondiale ». L'attention portée à la dimension externe est fondamentale non seulement parce que les défis que cette stratégie vise à relever sont mondiaux (changement climatique, perte de biodiversité, répercussions sur la santé publique, bien-être animal, salaire décent pour les agricultrices et agriculteurs, etc.) et appellent des interventions concertées de la part de la communauté internationale, mais aussi parce que le système agricole et alimentaire de l'Europe a des incidences au-delà des frontières européennes dont il faut tenir compte. Le contenu d'autres sections de la stratégie concerne également des pays tiers, même en l'absence de mention explicite. Les problématiques mondiales sont toutefois abordées trop brièvement et au travers d'un prisme trop étroit, ce qui ne reflète pas l'importance et les incidences de la politique alimentaire et agricole de l'Union européenne (UE) au-delà de ses frontières.

Si la stratégie proposée va dans le bon sens en s'attaquant à certains des défis urgents au sein du système alimentaire et agricole européen, elle reste axée sur une approche visant à rendre le secteur alimentaire européen compétitif sur les marchés mondiaux. Cela va à l'encontre de l'intention affichée de réduire l'empreinte climatique de l'Europe¹ et s'inscrit en porte-à-faux avec les initiatives et la demande croissantes pour une alimentation saine, diversifiée et reposant sur des circuits d'approvisionnement plus courts². La stratégie « De la ferme à la table » ne prête pas à réviser les relations commerciales internationales afin de rendre les systèmes alimentaires durables et équitables, notamment en luttant contre la concentration grandissante des marchés et contre les effets externes des systèmes alimentaires. Par ailleurs, la dimension mondiale devrait inclure des propositions concrètes en faveur du droit à une nourriture suffisante, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, la mise en place de mesures pour améliorer les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses agricoles et le revenu des petit-e-s agriculteurs et agricultrices qui font partie des chaînes d'approvisionnement alimentaire internationales, ou l'intégration du principe de précaution dans l'ensemble des exigences en matière de sécurité alimentaire.

Cette note entend faire la lumière sur ces problématiques et indique comment la dimension externe de la stratégie « De la ferme à la table » pourrait être étendue pour promouvoir une transition efficace, juste et indispensable à l'échelle mondiale en faveur de systèmes agroalimentaires inclusifs et durables³. Nous appelons l'UE à renforcer son approche sur ces problématiques mondiales alors que cette stratégie est débattue et en passe d'être approuvée par le Conseil et le Parlement européens, ainsi que dans la future mise en œuvre de la stratégie. L'analyse et les recommandations ci-dessous ont été élaborées à cette fin. Elles couvrent les sept champs d'action repris dans la stratégie « De la ferme à la table » :

¹ Les importations de biens et services représentent plus de 20 % des émissions de CO₂ territoriales de l'UE (voir Note du Parlement européen, *Economic assessment of Carbon Leakage and Carbon Border Adjustment*, avril 2020). Les données ne sont pas spécifiques aux importations (ou aux exportations) agro-alimentaires. Elles soulignent toutefois l'importance de tenir compte des conséquences climatiques du commerce international de produits alimentaires et agricoles afin d'éclairer les décisions encourageant (ou non) un modèle d'agriculture européen axé sur les exportations.

² Note du Parlement européen, *Short food supply chains and local food systems in the EU*, 2016, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/586650/EPRS_BRI\(2016\)586650_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/586650/EPRS_BRI(2016)586650_EN.pdf) ; Avis du Comité économique et social européen sur « Promouvoir des chaînes alimentaires courtes et alternatives dans l'Union européenne », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2019:353:FULL&from=FR>. Une enquête Eurobaromètre de 2019 révèle que le facteur le plus important pour la population européenne au moment d'acheter de la nourriture est l'origine des aliments (53 %), https://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/corporate_publications/files/Eurobarometer2019_Food-safety-in-the-EU_Full-report.pdf

³ Pour obtenir une vision plus large des OSC sur des systèmes agro-alimentaires durables en Europe, voir https://www.foeeurope.org/sites/default/files/agriculture/2017/csos_common_statement_on_european_agricultural_policies.pdf et <http://www.ipes-food.org/pages/CommonFoodPolicy>

1. **Recours à la coopération internationale pour mettre en place des systèmes alimentaires durables dans les pays partenaires**
2. **Utilisation de la politique commerciale de l'UE pour accroître l'ambition en matière d'alimentation et d'agriculture**
3. **Proposition législative visant à garantir que les marchandises mises sur le marché de l'UE n'entraînent aucune déforestation ni violation des droits humains**
4. **Législation visant à renforcer la position des agricultrices et agriculteurs, de leurs coopératives et des organisations de productrices et producteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire**
5. **Tolérance zéro sur la pêche non durable**
6. **Promotion par l'UE d'une transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables sur la scène internationale**
7. **Cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables**

1. Recours à la coopération internationale pour mettre en place des systèmes alimentaires durables dans les pays partenaires

La stratégie « De la ferme à la table » entend axer la coopération internationale sur la recherche et l'innovation alimentaire, notamment en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et son atténuation, l'agro-écologie, la gestion des paysages et la gouvernance foncière durables, la résilience, les chaînes de valeur inclusives et équitables, ainsi que la prévention et la réponse aux crises alimentaires.

Nos organisations apportent leur plein soutien à tous ces domaines d'intervention, ainsi qu'à la volonté d'intégrer ces priorités dans les programmes du budget de 2021-2027 (cadre financier pluriannuel ou CFP) en tenant compte des droits humains et des problématiques de genre, de paix et de sécurité. Nous saluons également l'engagement à tenir compte des défis distincts dans les différentes régions du monde. La référence explicite à l'agro-écologie est très importante pour soutenir les agriculteurs et agricultrices qui se sont déjà engagés ou souhaitent s'engager dans la transition. En revanche, nous regrettons vivement l'absence de toute référence aux

petit-e-s agriculteurs et agricultrices et aux petit-e-s producteurs et productrices, ainsi qu'à leur nécessaire appropriation des interventions, qui devront être articulées autour de leurs besoins.

➤ *L'UE doit veiller à recourir à la coopération internationale pour mettre en place des systèmes alimentaires durables dans les pays partenaires. Pour cela, les montants budgétisés dans ce domaine doivent être suffisamment importants pour permettre la mise en place d'actions pertinentes dans les pays partenaires. La sécurité nutritionnelle et alimentaire et l'agriculture durable sont des secteurs prioritaires en matière de soutien de l'UE dans plus de 60 pays partenaires, conformément au CFP actuel (2014-2020), avec une enveloppe de plus de 8,8 milliards d'euros. L'UE ne doit pas se contenter de maintenir un niveau d'engagement similaire pour le CFP de 2021-2027, mais faire preuve de plus d'ambition, car l'on s'attend à un impact désastreux de la pandémie de COVID-19 sur la faim dans l'hémisphère Sud⁴. L'aide doit notamment cibler les petites agricultrices et les petites productrices.*

⁴ Oxfam, *Le virus de la faim : comment le coronavirus sème la faim dans un monde affamé*, 2020, <https://www.oxfam.org/fr/publications/le-virus-de-la-faim-comment-le-coronavirus-seme-la-faim-dans-un-monde-affame> ; Action Aid, *Right to Food, Farmers' Rights & COVID-19. Policy priorities and a call to action*, 2020, <https://actionaid.org/publications/2020/right-food-farmers-rights-covid-19#downloads>.

2. Utilisation de la politique commerciale de l'UE pour accroître l'ambition en matière d'alimentation et d'agriculture



Agricultrices à Buzi. De récentes inondations dans la province de Sofala au Mozambique ont affecté plus de 70 000 personnes un an seulement après les dégâts causés par le cyclone Idai, détruisant une nouvelle fois les cultures et les habitations, 2020. Crédit : Daniel Jukes/ActionAid.

2.1. Remise en cause de l'approche axée sur les exportations des politiques agricoles de l'UE

La stratégie « De la ferme à la table » ne comprend aucun engagement à éviter les contradictions entre les objectifs de l'UE formulés dans cette nouvelle stratégie et la politique commerciale internationale de l'UE. Dans leur forme actuelle, les accords de libre-échange servent principalement les intérêts de la production en masse de denrées de base, qui se traduit généralement par une monoculture industrielle au détriment de l'agriculture à petite et à moyenne échelle, de la transition agro-écologique, ainsi que du traitement et de la transformation à l'échelle locale. Il est désormais urgent d'envisager des règles et des accords commerciaux qui renforcent la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables qui soutiennent (plutôt que de leur nuire) les chaînes d'approvisionnement locales apportant de la valeur aux agriculteurs et agricultrices, aux travailleurs et travailleuses agricoles et aux autres acteurs des chaînes alimentaires locales, dans les pays en développement comme en Europe. Nous regrettons également qu'aucune mention ne soit faite de la nécessité d'évaluer l'impact des

accords commerciaux et d'investissement en intégrant la dimension de genre. De telles évaluations devraient être réalisées avant et après la mise en œuvre de tout accord (ex-ante et ex-post). L'évaluation des incidences peut contribuer à réduire le risque de nuire à l'approvisionnement et aux systèmes alimentaires locaux privilégiant la production des agricultrices et agriculteurs locaux et les produits alimentaires des communautés traditionnelles et autochtones.

Les exportations de l'UE continuent de porter préjudice aux producteurs et productrices et aux entreprises de transformation dans divers secteurs et régions dans les pays en développement. Par exemple, l'UE a pratiqué le « dumping » de ses produits laitiers sur les marchés d'Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, qui s'est avéré nuisible pour les productrices et producteurs locaux⁵. Les exportations de volailles en provenance de l'UE ont également fragilisé les moyens de subsistance des productrices et producteurs africains. Cette tendance ne se limite pas aux produits laitiers et à la viande : les exportations européennes de céréales transformées, de produits horticoles, de fèves et de légumineuses mettent en péril les investissements à long terme pour le développement structurel et la création

⁵ En raison d'une importante hausse démographique et du boom de la classe moyenne en Afrique, la demande en produits laitiers s'intensifie. Peu soutenus, les productrices et producteurs laitiers locaux ne peuvent pas répondre à la hausse de la demande et sont impuissants face aux entreprises

DE PLUS GRANDES AMBITIONS POUR LA DIMENSION MONDIALE DE LA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE » DE L'UE

étrangères qui intensifient leurs exportations dans la région. Les autorités locales n'investissent pas suffisamment dans le développement et la promotion de la production et des marchés locaux. Les entreprises européennes ont profité de cette situation, surtout depuis que l'UE a levé les quotas en 2015. Une grande partie des importations concerne le lait en poudre écrémé et ré-enrichi en matières grasses. L'importation de ce produit bas de gamme est jusqu'à 30 % moins chère que le lait en poudre entier. En outre, l'approvisionnement et le stockage du lait en poudre sont relativement simples et très économiques. La campagne « Mon lait est local » initiée en Afrique de l'Ouest par des productrices et producteurs laitiers et des groupes de la société civile en 2018 a permis de sensibiliser sur la question et de promouvoir le lait et les produits laitiers locaux, car il est urgent de soutenir le développement des marchés locaux et de s'affranchir de la dépendance actuelle vis-à-vis des produits importés. Pour plus d'informations sur la campagne, reportez-vous au site Web : <http://monlaitestlocal.africa/>

d'emplois en Afrique⁶. La flambée des importations reflète la capacité insuffisante des pays en développement à investir dans la production alimentaire nationale pour nourrir leur population urbaine en plein essor. Elle génère également une concurrence déloyale entre les productrices et producteurs des pays en développement et les systèmes de production subventionnés d'Europe⁷.

- *Il est indispensable de remettre en question l'augmentation sans fin des volumes d'échange comme objectif ultime de la politique commerciale de l'UE : celle-ci devrait plutôt contribuer à créer un modèle économique qui améliore les conditions de vie des populations et le bien-être de la planète. En ce sens, les fonds de l'UE dédiés à la commercialisation de produits alimentaires et agricoles de l'UE devraient être pleinement consacrés à la promotion de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et de marchés de productrices et de producteurs locaux afin de soutenir les systèmes alimentaires locaux au sein de l'UE, plutôt que de servir à promouvoir les produits agro-alimentaires de l'UE à l'étranger. Toute action de promotion à l'étranger doit démontrer qu'elle ne porte pas préjudice aux petit-e-s productrices et producteurs de l'UE, ni aux moyens de subsistance des petit-e-s exploitantes et exploitants dans les pays en développement, et tenir compte de la cohérence des politiques de l'UE par rapport aux engagements pour le développement.*
- *L'UE doit ajouter des dispositions axées sur son obligation légale d'adhérer au principe de précaution, avec notamment des mesures sanitaires et phytosanitaires pour protéger au mieux l'environnement et la santé humaine.*
- *La stratégie « De la ferme à la table » doit être l'occasion de réviser les accords commerciaux et les traités existants en matière d'investissement pour s'assurer qu'ils ne portent pas préjudice aux productrices et producteurs alimentaires locaux, mais au contraire qu'ils consolident les chaînes d'approvisionnement courtes apportant de la valeur aux producteurs et productrices ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs agricoles, tant en Europe que dans les pays en développement.*
- *Dans tout amendement ou toute nouvelle négociation d'un accord commercial, l'inclusion de clauses ISDS (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États) doit être rejetée et les accords existants contenant des clauses ISDS doivent être résiliés en veillant à ce qu'aucune « clause de survie » ne permette de saisir les tribunaux par la suite.*

Le recours à un mécanisme ISDS sous toutes ses formes doit être restreint de manière permanente.

- *L'UE doit réviser sa politique commerciale concernant les droits de propriété intellectuelle, la protection des investisseurs (en particulier dans le cas des transactions foncières) et les marchés publics imposés par les pays partenaires pour respecter et promouvoir les droits de leurs petit-e-s agricultrices et agriculteurs ainsi que de leurs petit-e-s productrices et producteurs alimentaires, de même que le droit à l'alimentation de leur population. Cette révision doit s'inscrire dans la mise en œuvre de la dimension mondiale de la stratégie « De la ferme à la table ».*
- *D'après cette stratégie, l'UE « intégrera de manière cohérente le développement durable dans toutes ses politiques ». Cet engagement doit également s'appliquer aux politiques commerciales et d'investissement, et l'UE doit par conséquent mettre en place un observatoire pour suivre et signaler les incidences négatives potentielles et réelles des exportations alimentaires de l'UE sur les petit-e-s productrices et producteurs agricoles et alimentaires dans les pays en développement, ainsi que les conséquences négatives des importations alimentaires de l'UE sur les petit-e-s productrices et producteurs en Europe.*

2.2. Des chapitres « Commerce et développement durable » efficaces

La stratégie « De la ferme à la table » propose d'ajouter des **chapitres « Commerce et développement durable » ambitieux** dans tous les accords commerciaux bilatéraux de l'UE et d'améliorer leur mise en œuvre et leur application en désignant une personne responsable de la mise en application au sein de la Direction générale « Commerce » (DG TRADE).

Premièrement, des chapitres « Commerce et développement durable » existent déjà dans tous les accords commerciaux récents de l'UE8, mais ils ne sont pas légalement exécutoires⁹.

Deuxièmement, les chapitres « Commerce et développement durable » **ne traitent pas des incidences négatives de l'accord lui-même** sur les droits humains et l'environnement (par exemple, certaines clauses dans les accords commerciaux portent préjudice aux droits fonciers et en matière de semences des agricultrices et agriculteurs ou favorisent l'expansion de la monoculture, ce qui nuit aux populations forestières et pourrait saper le droit de régulation des gouvernements). Par conséquent, les chapitres **restent insuffisants pour relever** les nombreux défis en lien

⁶ Compilation réalisée par le Dr Paul Goodison (www.epamonitoring.net) pour l'Alliance ACT (UE) sur l'évolution du commerce et les problématiques futures des relations commerciales et du secteur agro-alimentaire au sein de l'UE, présentée à l'occasion du Forum mondial sur l'alimentation et l'agriculture (GFFA5

DE PLUS GRANDES AMBITIONS POUR LA DIMENSION MONDIALE DE LA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE » DE L'UE

Global Forum for Food and Agriculture) le 16 janvier 2020, Berlin, groupe de discussion 4 sur le soja en provenance du Brésil et les restes de volaille vers l'Afrique – de quelles règles sur la durabilité et la protection les accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays en développement ont-ils besoin ?, organisé par Bread for the World et le Forum allemand sur l'environnement et le développement ([lien](#)).

⁷ IPES-Food, Towards a Common Food Policy, http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/CFP_FullReport.pdf

⁸ Voir le corpus de ressources sur les problématiques de développement durable et de commerce de l'UE sur le site Web de l'Université de Warwick : <https://warwick.ac.uk/fac/soc/law/research/centres/chrp/governance/resources>.

⁹ Fern (2020), Pushing EU Trade in the Right Direction?, <https://www.fern.org/news-resources/pushing-eu-trade-in-the-right-direction-2143/>

avec les conséquences négatives des politiques commerciales et d'investissement¹⁰.

Les entreprises dominantes souvent implantées dans les pays riches, notamment dans les États membres de l'UE, conservent la plupart des richesses et de la valeur créées le long des chaînes d'approvisionnement. Les pays en développement sont enlisés à l'autre extrémité de la chaîne de valeur et se font souvent concurrence pour attirer les investissements en maintenant les salaires bas et en assouplissant la réglementation du travail¹¹. Le secteur agro-alimentaire se caractérise notamment par une forte concentration des marchés et par des rapports de force déséquilibrés¹².

- *L'UE doit intégrer des objectifs sociaux et environnementaux de manière exhaustive et holistique dans les clauses des accords commerciaux, au-delà des chapitres « Commerce et développement durable », et s'assurer qu'aucune clause dans l'accord ne sape les objectifs et les normes inscrits dans le chapitre « Commerce et développement durable ».*
- *L'UE doit réaliser une évaluation efficace des incidences environnementales et en matière de droits humains des accords commerciaux, en tenant compte des questions liées au genre, avant et après la mise en œuvre de toute transaction (ex-ante et ex-post), en ménageant un temps suffisant dans le processus pour amender la transaction.*
- *L'UE doit renforcer le mécanisme d'application des chapitres « Commerce et développement durable ». En Europe et dans les pays partenaires, la société civile peut jouer un rôle utile et efficace pour signaler les violations des droits humains et les cas de destruction de l'environnement.*
- *L'UE doit promouvoir des conditions de travail décentes ainsi qu'un revenu décent pour les travailleuses et travailleurs agricoles le long des chaînes d'approvisionnement, en adoptant des règles de diligence raisonnable robustes et contraignantes et en veillant à ce que tous les produits placés sur le marché européen n'entraînent aucune déforestation ni violation des droits humains.*
- *Les recommandations de la société civile sur les priorités doivent se refléter dans les plans d'action annuels des chapitres « Commerce et développement*

durable » élaborés par la Commission, et des révisions régulières doivent être présentées au Parlement européen. La mise en œuvre doit être inclusive et transparente et ne doit pas être déléguée uniquement aux agences des Nations Unies, mais inclure également les projets menés par la société civile et les agricultrices et agriculteurs.

2.3. Obtenir l'engagement des pays tiers à respecter les normes européennes lors de l'exportation de produits agro-alimentaires vers l'UE

D'après la stratégie « De la ferme à la table », la politique commerciale de l'UE doit contribuer à obtenir des engagements ambitieux de la part des pays tiers sur le bien-être animal, l'utilisation de pesticides¹³ et la lutte contre la résistance antimicrobienne. La stratégie insiste sur le fait que « les denrées alimentaires importées doivent continuer à être conformes aux règlements et aux normes applicables de l'UE ».

Hélas, les règles de l'UE ne s'appliquent pas à toutes les marchandises importées (p. ex. : la plupart des normes sur le bien-être animal). En outre, la stratégie insiste sur la continuité de l'approche existante et sur les normes « applicables ». Elle ne s'engage donc pas à remédier à cette situation. Toutefois, il y est indiqué qu'il est nécessaire de resserrer les règles concernant l'importation de produits contenant des pesticides interdits en Europe. On y relève également l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur les médicaments vétérinaires qui s'appliquera en partie aux importations (avec l'interdiction d'utiliser des antibiotiques pour promouvoir la croissance ou augmenter le rendement, ainsi que les antibiotiques répertoriés comme essentiels).

- *L'UE doit s'assurer que les produits importés vers et exportés hors de l'UE par les partenaires commerciaux respectent intégralement les normes de l'UE en matière de bien-être animal, d'utilisation de pesticides et de lutte contre la résistance antimicrobienne. Le suivi doit être efficace pour assurer la conformité.*
- *L'UE doit proposer une aide au développement pour inciter les agricultrices et agriculteurs des pays en développement à respecter ces normes lorsqu'ils exportent vers l'Europe.*

¹⁰ CNUCED, *The New Way of Addressing Gender Equality Issues in Trade Agreements: Is it a True Revolution?*, 2017, https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/presspb2017d2_en.pdf ; voir également CONCORD, *Women's Rights and Trade, Time for a Radical Shift*, 2018, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/06/CONCORD_Trade_Gender_2018_online.pdf ; ActionAid (2018), *Towards Gender-just Trade*, https://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/from_rhetoric_to_rights_towards_gender-just_trade_actionaid_policy_briefing.pdf

¹¹ CONCORD et WIDE+, *Women's Rights and Trade. Time for a radical shift*, 2018, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/06/CONCORD_Trade_Gender_2018_online.pdf.

¹² CONCORD, *Sustainable Development. The stakes could not be higher*, 2016, p. 19, https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2016/11/SustainableDevelopment_publication_2016_web.pdf

¹³ Cette ambition doit aboutir à l'interdiction des exportations de pesticides non autorisés au sein de l'UE. Voir Public Eye, *Highly hazardous profits*, 2019 ; et <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides/des-pesticides-interdits-dans-nos-assiettes>

La stratégie propose également de déterminer la meilleure façon de définir des critères minimums obligatoires en faveur d'un approvisionnement alimentaire durable, afin de promouvoir une agriculture durable et une alimentation saine dans le secteur de la restauration collective. Cela doit être complété par des dispositions relatives aux marchés publics dans les accords commerciaux qui permettent d'accorder explicitement une préférence aux produits (frais) locaux et saisonniers et de garantir que les entreprises étrangères ne peuvent pas contourner ces dispositions en recourant à des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États.

- *Nous recommandons donc d'amender les accords commerciaux pour soutenir l'approvisionnement local et renforcer l'espace politique afin d'accroître la capacité de la production agricole domestique et la protection des marchés alimentaires locaux en Europe et dans les pays partenaires.*

3. Proposition législative visant à garantir que les marchandises mises sur le marché de l'UE n'entraînent aucune déforestation ni violation des droits humains



Naume Mpfu, aux côtés d'autres femmes qu'elle forme dans sa communauté. Le programme Zimbabwe Resilience Building Fund forme les agricultrices et agriculteurs à la production de céréales à petits grains et à cycle court afin de leur permettre d'avoir des récoltes malgré la sécheresse, 2020. Crédit : Takaitei Bote/ActionAid.

La stratégie « De la ferme à la table » annonce cette future proposition législative, ce qui constitue une étape très importante, car les niveaux de consommation en Europe contribuent considérablement à la déforestation dans le monde. Néanmoins, d'autres mesures sont requises pour réduire la consommation totale de tels produits. L'alimentation animale en est le parfait exemple. La stratégie « De la ferme à la table » reconnaît que la transition vers un régime alimentaire plus végétarien, avec moins de viande rouge et transformée et avec davantage de fruits et légumes, réduira non seulement le risque de contracter une maladie grave, mais aussi les incidences du système alimentaire sur l'environnement. Or, la seule proposition pour relever ce défi est de « réviser le programme de promotion de l'UE en faveur des produits

agricoles [...] pour soutenir les méthodes de production animale les plus efficaces au regard des émissions de carbone et les plus durables ». Cette solution est absolument inadéquate si l'objectif est de consommer moins de viande, et de la viande de meilleure qualité, en Europe.

- *L'UE doit élaborer un plan d'action dédié en faveur d'une consommation et d'une production moindres, mais de meilleure qualité, de viande, de produits laitiers et d'œufs au sein de l'UE afin de prendre ses distances avec l'agriculture industrielle. Ce plan d'action doit définir des objectifs contraignants et mettre en avant une série de mesures pour réduire l'élevage industriel, soutenir de meilleures pratiques d'élevage et créer un cadre favorable (des milieux, des opportunités et des conditions qui influent*

sur les choix des consommatrices et consommateurs en matière d'alimentation et de boissons) pour soutenir des régimes plus sains et une alimentation riche en produits végétaux.

- L'UE doit définir une législation forte pour garantir que les produits commercialisés au sein de l'UE comme le soja, l'huile de palme, le caoutchouc, le maïs, le bœuf, le cuir et le cacao n'entraînent aucune déforestation ni violation des droits humains. La législation doit imposer aux entreprises de faire preuve de diligence raisonnable, par exemple concernant l'évaluation des risques (en évaluant en permanence les risques pour les forêts et l'écosystème dans leurs chaînes d'approvisionnement, et en agissant en conséquence), et rendre obligatoires le suivi et le devoir de vigilance.
- Un ensemble de mesures, notamment des accords bilatéraux avec les pays de production (comme la Côte d'Ivoire et le Ghana pour le cacao), pourrait contribuer à garantir des prix plus justes pour les produits durables.
- Les forêts et les produits forestiers contribuent aux moyens de subsistance locaux et à la sécurité alimentaire dans de nombreux pays tropicaux. Il est donc important que l'UE continue de soutenir des politiques qui promeuvent une gestion communautaire des forêts et offrent aux petites exploitations forestières un accès équitable aux marchés locaux, régionaux et internationaux.

Les forêts apportent une contribution importante aux moyens de subsistance des communautés forestières locales (c.-à-d., les populations autochtones, les communautés locales et le personnel des entreprises de bûcheronnage). L'exploitation forestière illégale a donc de lourdes répercussions sur les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés forestières locales, par exemple avec la perte de ressources comme le bois utilisé pour la cuisine, les plantes médicinales et les protéines animales. Les femmes paient le plus lourd tribut de l'abattage illégal d'arbres. Les défaillances du marché et les échecs de gouvernance favorisant l'exploitation forestière illégale sont sensiblement les mêmes que ceux motivant la déforestation. Les obstacles à la lutte contre la déforestation sont les mêmes que ceux en jeu dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale : une propriété foncière et forestière opaque et contestée, des capacités institutionnelles et réglementaires insuffisantes et la corruption.

- Le plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) requiert des processus multipartites découlant sur un engagement commun, ainsi que des systèmes de suivi, de rapports et de vérification crédibles et susceptibles de renforcer la gouvernance. Le soutien continu apporté par l'UE au plan d'action FLEGT doit faire partie intégrante d'une solution visant à promouvoir une transition durable vers des systèmes alimentaires justes grâce à une utilisation durable et équitable des terres et des ressources naturelles.

4. Législation visant à renforcer la position des agricultrices et agriculteurs, de leurs coopératives et des organisations de productrices et producteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Nous saluons l'annonce de mesures législatives pour 2021-2022 visant à améliorer la coopération des productrices et producteurs primaires afin de renforcer leur position dans la chaîne alimentaire. En effet, la libéralisation du commerce et l'incapacité à introduire une gouvernance efficace au niveau de la chaîne d'approvisionnement ont permis à l'industrie alimentaire mondiale de tirer les prix et les conditions vers le bas pour les aligner avec les pratiques les moins régulées et les plus économiques au monde. Si la nature et la gravité des répercussions sont variables, les petit-e-s agricultrices et agriculteurs et les petit-e-s productrices et producteurs des pays en développement font les frais des pratiques des multinationales de l'agro-alimentaire évoluant dans un marché très concentré et jouissant d'une influence majeure sur les prix. Leurs intérêts n'ont pas été défendus comme il se doit.

La législation doit couvrir non seulement les productrices et producteurs implantés au sein de l'UE, mais aussi protéger les productrices, producteurs, agricultrices et agriculteurs des pays en développement qui travaillent avec des entreprises européennes.

Dans le cadre de la clarification des règles de concurrence pour les initiatives collectives qui promeuvent la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement, l'UE doit s'assurer que de telles initiatives se traduisent dans les faits par des avantages corroborés en matière de durabilité, et que la chaîne de valeur ne s'accompagne d'aucune violation des droits humains et des normes environnementales.

La priorité actuelle accordée au bien-être des consommatrices et consommateurs par le droit de la concurrence de l'UE détourne l'attention des conséquences de la concentration des activités de production et de transformation, ainsi que des répercussions sur l'environnement et la santé publique. On estime actuellement que le fait de rémunérer équitablement les agricultrices et agriculteurs n'aurait que très peu d'incidences sur le bien-être (économique) des consommatrices et consommateurs.

Dans ce contexte, aucune fusion n'a été bloquée malgré une consolidation sans précédent dans le secteur agro-alimentaire ces dernières années, avec des répercussions importantes sur l'autonomie et les moyens de subsistance des agricultrices et agriculteurs¹⁴, y compris dans les pays en développement.

- *Le droit et les politiques de l'UE sur la concurrence doivent jouer un rôle plus fort pour soutenir la transformation de notre système alimentaire en tenant compte des répercussions de la concentration sur les activités de production et de transformation, la santé publique et l'environnement.*

5. Tolérance zéro sur la pêche non durable

L'aquaculture et la pêche de poissons sauvages sont des vecteurs majeurs de perte de biodiversité¹⁵, mais la production de produits de la mer est quasiment absente de la stratégie « De la ferme à la table ».

La stratégie « De la ferme à la table » néglige totalement la dimension internationale plus large de la Politique commune de la pêche (PCP), alors même que la pêche est une composante d'un système alimentaire durable.

- *Le secteur de la pêche et la flotte de pêche externe de l'UE doivent entamer une transition vers des pêcheries à faible impact en mettant fin à la surpêche, en interdisant les pratiques de pêches destructrices et en éliminant les prises accessoires d'espèces sensibles. Un suivi et un contrôle exhaustifs sont requis.*
- *L'aquaculture dans son ensemble doit s'abstenir d'utiliser des ingrédients dérivés de produits marins, notamment ceux émanant de l'industrie de la farine de poisson en Afrique de l'Ouest, au détriment des moyens de subsistance des femmes et des communautés littorales¹⁶. Il convient de réduire la consommation de poissons au sein de l'UE et d'axer cette consommation sur des poissons de qualité pêchés dans les eaux de l'UE.*
- *Le futur Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ne doit pas soutenir des mesures qui contribuent au maintien de la surcapacité et de la surpêche, notamment en cas de pêche par la flotte de l'UE dans les eaux de pays tiers.*
- *Les fonds de l'UE dépensés dans le cadre des accords de pêche doivent être utilisés exclusivement pour soutenir l'élaboration d'une politique de la pêche transparente et durable sur le plan social et environnemental dans les pays tiers, en tenant compte des besoins des communautés littorales tributaires de la pêche locale.*

6. Promotion par l'UE d'une transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables sur la scène internationale

Nous saluons la référence faite dans la stratégie « De la ferme à la table » aux processus pertinents tels que définis par les Nations Unies et précisons que la gouvernance mondiale pour l'alimentation et l'agriculture exige un soutien fort en faveur du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et de son Mécanisme de la société civile (MSC). Le CSA a été réformé pour devenir la plateforme internationale la plus démocratique, inclusive et participative à traiter des questions de sécurité alimentaire

et de nutrition. Il fournit des orientations politiques aux gouvernements et aux autres institutions afin de faire respecter le droit à l'alimentation.

- *L'UE doit s'assurer que les forums internationaux qui débattent de l'alimentation et de l'agriculture suivent les recommandations et les décisions politiques du CSA et appliquent les principes d'inclusivité du CSA en étant démocratiques et transparents et en créant un espace*

¹⁴ IPES-Food, *Towards a Common Food Policy for the European Union. The policy reform and realignment that is required to build sustainable food systems in Europe*, 2019.

¹⁵ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, 2019, <https://ipbes.net/global-assessment> ; FAO, *The State of World Fisheries and Aquaculture 2020*, 2020, pp. 108-109.

¹⁶ Voir <https://www.cffacape.org/publications-blog/european-industries-must-disinvest-in-west-africas-booming-fishmeal-and-fish-oil-sector>. Changing Markets, *Fishing the feed*, 2019, 2020, <https://changingmarkets.org/portfolio/fishing-the-feed/> ; Communiqué de presse de l'Association nationale des opérateurs de la pêche artisanale (NAAFO) et de la Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA) dans *The Gambia*, 23/09/2019, Impact Afrique : [lien](#) ; Greenpeace, *A Waste of Fish*, 2019.

avec un rôle concret pour les OSC et les organisations de consommatrices et consommateurs et de productrices et producteurs en tant que détenteurs de droits légitimes, sans récupération au profit d'intérêts particuliers et du monde des affaires.

- *L'UE doit initier une transformation radicale des systèmes alimentaires en s'appuyant sur les principes des droits humains, sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur des politiques publiques fortes qui soutiennent les multiples dimensions des systèmes alimentaires. Elle doit encourager et accorder la priorité aux efforts déployés pour adopter des directives ambitieuses sur les systèmes alimentaires et la nutrition, sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes, ainsi que pour soutenir l'adoption plus vaste de pratiques agro-écologiques dans le monde.*

L'UE et ses États membres doivent notamment contribuer à s'assurer que les recommandations politiques du CSA en matière d'agro-écologie et d'autres approches innovantes sont adoptées d'ici fin 2020, de sorte à promouvoir des approches agro-écologiques qui contribuent davantage à des systèmes alimentaires durables sur le plan environnemental, social et des droits humains.

- *L'UE doit veiller à ce que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) tienne compte de la voix des petites productrices exploitantes et des exploitations familiales. L'UE doit éviter tout risque de conflits d'intérêts et de récupération par les entreprises et s'assurer que le Sommet réaffirme le mandat du CSA comme principale plateforme politique intergouvernementale et internationale inclusive sur la sécurité alimentaire et la nutrition.*

7. Cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables



M. OPIRA Santo, apiculteur et président du groupe Coo Rom Climate Resilient Sustainable Agriculture Youth Group, dans le village de Coo Rom, sous-comté de Ogom, district de Pader, 2020. Crédit : ActionAid Ouganda.

La stratégie « De la ferme à la table » engage la Commission européenne à créer un cadre pour une alimentation durable d'ici fin 2023. Une « alimentation durable » peut englober le droit à l'alimentation, la durabilité environnementale, les apports nutritionnels, la résilience climatique et les lois sur la sécurité alimentaire.

- *Le cadre pour une alimentation durable de l'UE annoncé doit intégrer une forte dimension internationale tout en s'attaquant aux problématiques complexes et en proposant une*

vision qui promeut des changements structurels à long terme. Le cadre doit couvrir toutes les parties prenantes et l'ensemble des actrices et acteurs du système alimentaire, y compris les petit-e-s productrices et producteurs alimentaires et d'autres actrices et acteurs pertinent-e-s dans les pays en développement, afin que toutes et tous bénéficient de la transition de l'UE vers des systèmes alimentaires durables et résilients.